

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 25 juin 2010
(convocation du 14 juin 2010)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Cinq Juin Deux Mil Dix à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Yohan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SENE Malick, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Mme BOST Christine à M. FELTESSE Vincent
Mme CARTRON Françoise à M. TOUZEAU Jean jusqu'à 10 h 00
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain jusqu'à 11 h 30
M. FREYGEFOND Ludovic à M. LABISTE Bernard jusqu'à 10 h 30
M. GAUTE Jean-Michel à M. GAÜZERE Jean-Marc
M. LAMAISON Serge à M. ANZIANI Alain jusqu'à 10 h 55
Mme LIRE Marie Françoise à M. BOUSQUET Ludovic
M. SAINTE-MARIE Michel à M. BAUDRY Claude
M. TURON Jean-Pierre à M. PIERRE Maurice de 09 h 50 à 12 h 30
Mme LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis
M. MAURRAS Franck à M. HERITIE Michel jusqu'à 11 h 10
M. AMBRY Stéphane à M. PAILLART Vincent
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme SAINT-ORICE Nicole
Mlle COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel
M. DAVID Jean-Louis à Mme COLLET Brigitte

Mme DELATTRE Nathalie à M. DUCASSOU Dominique
M. DELAUX Stéphan à Mme DESSERTINE Laurence
Mlle DELTIMPLE Nathalie à M. DUBOS Gérard
M. FEUGAS Jean-Claude à M. GUICHARD Max
M. GUICHEBAROU Jean-Claude à M. FLORIAN Nicolas
M. GUICHOUX Jacques à Mme BALLOT Chantal
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. MOULINIER Maxime jusqu'à 10 h 45
M. JOUBERT Jacques à M. SOLARI Joël à cpter de 12 h 20
M. LOTHAIER Pierre à M. DUPOUY Alain
M. MILLET Thierry à M. RAYNAL Franck
M. PENEL Gilles à Mme ISTE Michèle
M. PEREZ Jean-Michel à Mme DIEZ Martine
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel
Mme WALRYCK Anne à Mme TOUTON Elisabeth

LA SEANCE EST OUVERTE

Marchés publics - Ambarès-Bassens-Saint-Louis de Montferrand - Alimentation en eau industrielle de la presqu'île d'Ambès - Marché n°00322U avenant n°4 - Autorisation

Monsieur TURON Présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

A l'issue de la mise en concurrence autorisée par le Conseil de Communauté en sa délibération n°99/733 du 23 septembre 1999, le marché conception/réalisation/exploitation n°00322U a été attribué au groupement VIVENDI/SADE /SANTERNE/OTV/DE GIACINTO-SAUVEE pour un montant de 10 075 592 € HT.

Un avenant n°1 relatif à l'exécution de travaux supplémentaires dus à l'intervention de tiers au marché d'un montant de 305 392,11 € HT a porté ce dernier à 10 075 592,00€ HT

Un avenant n°2 a pris acte du changement de nom de l'entreprise mandataire Vivendi qui prend la dénomination de Compagnie Générale des Eaux, suite à une réorganisation du groupe Vivendi.

Un avenant n°3 a ensuite pris en compte une demande d'augmentation du débit de pointe des industriels desservis, pour un montant de 661 465,47 € HT faisant passer le contrat à 11 042 449,58 € HT.

Il s'agit aujourd'hui de prendre acte de la disparition des indices INSEE utilisés pour procéder à la révision des prix de la rémunération de l'exploitant (Psda-ICHTTS1- 401001-EF4300), conformément aux termes du contrat à l'article 9 de son Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP).

A cet effet, un avenant n° 4 vous est présenté pour remplacer les indices disparus par quatre nouveaux indices, à savoir :

- FSD1 concernant les frais et services divers,
- ICHTS-E pour les coûts horaires du travail,
- EMTTva [351002] relatif à l'électricité moyenne tension,
- APCHIM [205000] pour «autres produits chimiques».

Le montant du marché n'est pas modifié par ces dispositions. Cet avenant n'a pas d'incidence financière.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante.

Le Conseil de Communauté,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code des «marchés publics», et notamment ses articles 20 et 69,

Vu le projet d'avenant mis à la disposition des élus communautaires en application des articles L2121-12et L2121-13 du C.G.C.T.,

Vu le marché initial n°00322U

et après avoir entendu le rapport de présentation,

Considérant :

Que pour permettre, dans le cadre de la rémunération de l'exploitant, de procéder aux révisions de prix prévues une fois par an, il est nécessaire de passer un avenant au marché n°00322U pour prendre en compte la suppression des indices de révision des prix précédemment mentionnés.

Que cet avenant qui n'a ni pour objet, ni pour effet, de modifier le montant du marché, n'a pas d'incidence financière.

DECIDE :

ARTICLE 1 :

Les termes du projet d'avenant ci annexé, relatif au marché 00322U, concernant le remplacement des indices de révision des prix initialement mentionnés au marché, supprimés par l'INSEE, par les nouveaux indices qui leur succèdent, est approuvé.

ARTICLE 2 :

Monsieur le Président est autorisé à signer l'avenant ci-annexé relatif au marché n°00322U.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 25 juin 2010,

Pour expédition conforme,
Par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
13 JUILLET 2010**

PUBLIÉ LE : 13 JUILLET 2010

M. JEAN-PIERRE TURON